

**STAGE DE POTERIE CERAMIQUE**  
INITIATION – PERFECTIONNEMENT

**Session Sept. 2022 à mai 2023**

**Atelier du grand large**

5 rue Jean Macé 49130 Les Ponts-de-cé

site internet : [www.atelierdugrandlarge.fr](http://www.atelierdugrandlarge.fr)

06 44 91 43 78

Alain Vienney – céramiste, maître de stage

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

**INITIATION - PERFECTIONNEMENT**

Contact : [alain@atelierdugrandlarge.fr](mailto:alain@atelierdugrandlarge.fr)

Nom..... Prénom.....

Profession ..... Téléphone .....

Adresse .....

Adresse électronique .....

Mardi de 9h.30 à 11h.30 (initiation & perfectionnement)

Jeudi de 9h.30 à 11h.30 (perfectionnement uniquement)

Mardi de 20h. à 22h. (initiation & perfectionnement)

Jeudi de 19h. À 21h. (initiation & perfectionnement)

25 séances + tournage de septembre à mai – Groupes de 8 personnes maximum.

**N.B** ; : les inscriptions sont prises dans la limite des places disponibles. Toute inscription au stage doit s'accompagner du règlement de l'adhésion annuelle à l'Association des Amis de l'Atelier du grand large et à l'approbation de la « Charte de l'adhérent » (ci-jointe).

**Prix du stage** : 512 Euros.\*

Règlement possible par mensualités, soit 8 chèques\* de 64 Euros à l'ordre de l'Association « les amis de l'atelier du grand large » à déposer lors de l'inscription. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement en cours de session.

\* nous acceptons également les Chèques Vacances ainsi que les paiements par virement.

Signature du stagiaire  
( précédé de « lu et approuvé » )

Date :

Mineur : signature des parents  
( précédé de « lu et approuvé » )

## Les amis de l'Atelier du Grand Large - CHARTE DES ÉLÈVES ET STAGIAIRES

1° "l'Atelier du Grand Large - École de poterie" est géré par l'association "les Amis de l'Atelier du Grand Large" et occupe par convention les locaux municipaux sis au 5 rue Jean Macé - 49130 Les Ponts-de-Cé. **Les stagiaires utilisent les matériels et outils mis à disposition par Monsieur Vienney.**

2° **Pour assurer la réalisation effective de ses activités d'enseignement, l'association fait appel à un céramiste professionnel, Alain Vienney, maître de stages.** Il propose les programmes en concertation avec le bureau de l'association (cours collectifs à l'année, stages ponctuels, événements céramiques). Il anime leur mise en œuvre avec le soutien logistique des adhérents afin que les talents de chacun puissent s'exprimer au contact de l'argile.

3° **La carte d'adhérent est valable un an à compter du 1er septembre.** Elle est remise à toute personne s'étant acquittée du montant de l'adhésion. Elle permet de soutenir les buts de l'association et de s'inscrire aux différentes activités proposées.

4° Outre les activités, cours, stages ou événements céramiques divers, l'adhésion est fondée sur un **engagement collectif et réciproque.** Ainsi chaque adhérent est invité à participer aux débats et décisions de l'Assemblée Générale. Il est également invité à donner du temps pour porter des projets ou administrer l'association.

Ainsi, les adhérents et élèves stagiaires peuvent être sollicités pour apporter une aide à la mise en place, la préparation ou le fonctionnement d'une activité, **leur participation ne se résumant pas à la seule pratique de l'activité ou de l'événement.**

5° Chaque élève doit respecter les règles d'hygiène et de sécurité, de tenue de propreté des locaux et matériels. **A chaque fin de séance de travail, il veillera à nettoyer soigneusement puis à ranger les outillages mis à sa disposition.**

6° Si une séance ou un stage ne peut avoir lieu au jour prévu (conditions météorologiques défavorables pour le raku par exemple), il sera reporté à une date ultérieure mais ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement (éventuellement un avoir pour un prochain stage).

De même, l'abandon en cours d'année d'une activité ou l'absence à une ou plusieurs séances ne peut donner lieu à remboursement.

Cependant, pour les stagiaires inscrits à l'année, sous réserve de place à l'un des cours hebdomadaire (maximum 8 participants), et en accord avec le maître de stage, il est possible de participer ponctuellement à un autre cours collectif, en remplacement de celui qui n'a pu être honoré.

7° La présente charte n'est pas exhaustive, elle peut être enrichie à tout moment en accord avec l'ensemble des membres du bureau de l'Association. Elle fera foi si un désaccord survenait entre l'association et un ou plusieurs adhérents.

Nom et Prénom

Signature du stagiaire  
précédée de « lu et approuvé » :

date :

*Montant de l'adhésion à l'association des Amis de l'Atelier du Grand Large :*  
*10 euros pour une adhésion simple*  
*20 euros pour une adhésion de soutien*